



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0778

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Dame JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0778**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-4799 du 11 février 2008, a approuvé le lancement du projet de création de la voie nouvelle de Montrond et a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 200 000 €.

Le conseil de Communauté a approuvé par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 l'inscription de l'opération d'aménagement de cette voie nouvelle à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La première autorisation de programme a permis à la direction de la voirie de procéder à la maîtrise d'œuvre de conception et aux terrassements généraux de la voie.

La commune de Saint Genis Laval souhaite que la Communauté urbaine procède à la réalisation d'une première tranche de cette voie nouvelle, sur une longueur de 325 mètres, afin de permettre la desserte des équipements sportifs existants et d'un nouveau gymnase dont la livraison est prévue en janvier 2010. Cette première tranche permettra de développer les liaisons modes doux (piétons et cycles) entre l'avenue Foch et la route de Vourles.

Le projet consiste à créer :

- une voie à double sens permettant la desserte des équipements communaux par les véhicules légers et les transports en commun affectés,
- une piste cyclable bi directionnelle côté gymnase,
- un cheminement confortable pour les piétons,
- deux emplacements de stationnement pour les cars,
- deux alignements d'arbres,
- un équipement de signalisation lumineuse au carrefour de la voie nouvelle avec l'avenue Foch.

Le conseil de Communauté est sollicité pour une autorisation de programme d'un montant de 1 115 000 € qui se décompose de la manière suivante :

- acquisitions foncières,
- travaux de voirie, d'assainissement pluvial et d'installation de réseaux mutualisés de télécommunications,
- signalisation lumineuse,
- réseau eau potable,
- assainissement eaux usées,
- CSPS (coordination sécurité protection de la santé),
- plantations,
- signalisation horizontale,
- fourniture de mobilier urbain.

Les travaux relatifs à la voirie, à l'assainissement pluvial et aux réseaux mutualisés de télécommunications seront réalisés dans le cadre d'un appel d'offres. La mission de coordination sécurité protection de la santé sera assurée à partir d'un marché à procédure adaptée. Les autres prestations seront réalisées dans le cadre des marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - **Approuve** l'aménagement d'une première tranche de la voie nouvelle de Montrond à Saint Genis Laval.

2° - **Décide** l'individualisation d'une autorisation complémentaire sur l'autorisation de programme globale "adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité" sur l'opération n° 1 537 individualisée le 11 février 2008.

3° - **Le montant** de l'autorisation de programme initial est complété pour un montant de 1 050 000 €.

4° - **Les dépenses** seront réalisées selon l'échéancier suivant : 1 050 000 € en 2009.

5° - **Le montant** global de l'autorisation de programme est donc porté à 1 250 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.